

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2017**

N°2017- CC-2017-2S-DAF-09

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mercredi 22 du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mmes Mariette MANDRET - Diana PERRAN - M. Jean FAHRASMANE - Mmes Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - Nathalie CHOURO ép. BRACAT - Cynthia DINANE.

EXCUSES : Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - M. Raymond PARSHAD (Procuration à M. Teddy MARY) - M. Jean DAIJARDIN (Procuration à Mme Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN) - M. Eric LATCHOUMANIN.

ABSENTS : Mme Ghislaine GISORS - M. Cédric CORNET - Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES - MM. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2311-1, L.2312-4 et L. 5211-36;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable des communes et des établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le débat sur les orientations sur le budget primitif 2017 en date du 22 décembre 2016;



Vu la décision de reprise anticipée des résultats en date du 22 février 2017 délibération n°2017-CC-2017-2S-DAF-06 ;

Monsieur le Président soumet à l'examen et au vote le projet de budget primitif 2017 qu'il a établi ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Ouï l'exposé du Président,
Après discussion,**

DECIDE, A L'UNANIMITE

Article 1 : De voter par chapitre puis dans sa globalité, le projet de budget primitif 2017 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles.....	25 213 771,05€
Dépenses d'ordre (dont prélèvement de 3 814 123,74€)	3 895 581,39€
Total	29 109 352,44€
Recette réelles.....	22 120 843,87€
Recettes d'ordre (résultat anticipé).....	7 081 593,95€
Total	29 202 437,82€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	4 191 016,10€
Dépenses d'ordre	0,00€
Total	4 191 016,10€
Recette réelles	126 477,13€
Recettes d'ordre (dont virement de 3 184 123,74€).....	3 895 581,39€
Résultat reporté	293 931,48€
Total	4 315 990,00€

Article 2 : D'arrêter le budget global (intégrant les restes à réaliser) conformément au tableau suivant :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	29 202 437,82 €	29 202 437,82 €
Investissement	4 315 990,00 €	4 315 990,00 €
Total	33 518 427,82 €	33 518 427,82 €

Le projet de budget primitif 2017 est voté en équilibre, le total des dépenses étant égal au total des recettes.



Article 3 : D'approuver le plan de financement des opérations inscrites au budget sur la base des autorisations de programme et de crédits de paiement ;

Article 4 : D'autoriser le Président à solliciter auprès des partenaires les subventions afférentes à ces projets.

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,

14 MARS 2017

Et publication ou notification le,

15 MARS 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 22 Février 2017

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Jean-Pierre DUPONT

